

Augmentation du Smic, oui !

Smic à vie, non !

Le gouvernement a annoncé l'augmentation du Smic. Elle va concerner plus de 2,5 millions de salariés : 1,6 millions dans le privé et 900 000 agents des fonctions publiques.

La CFDT approuve !

Mais un coup de pouce sur le Smic ne suffira pas seul à satisfaire les attentes des salariés en matière de salaire et de pouvoir d'achat.

20% des salariés payés au Smic, en majorité des femmes, ont plus de 10 ans d'ancienneté dans leur entreprise. Le Smic n'est plus un salaire minimum de démarrage sur un poste non qualifié, c'est devenu le seul horizon d'un trop grand nombre de salariés qui n'en décollent plus.

Qu'ils soient dans le privé ou dans les fonctions publiques, les salariés ne doivent pas rester au salaire minimum. Ils doivent avoir des perspectives de progression qui tiennent compte des compétences qu'ils acquièrent tout au long de leur carrière.

Pourquoi l'augmentation sera forcément limitée ?

- Parce que les entreprises sont confrontées à des difficultés qui mettent l'emploi en danger.
- Parce que la facture pour les finances publiques, et donc pour le contribuable, est très élevée.

Coût pour l'Etat d'une augmentation de 1% du Smic = 1,1 Milliards €

La CFDT revendique :

- des grilles de salaires et des déroulements de carrière qui rendent possibles de vraies évolutions salariales ;
- que les aides aux employeurs soient octroyées au regard des possibilités d'évolutions professionnelles ;
- la transparence sur les critères d'attribution des primes variables, des augmentations individuelles et des bonus ;
- la réduction des écarts entre les plus basses et les plus hautes rémunérations.

La CFDT veut remettre la négociation au cœur des politiques salariales. Des marges existent, si ce n'est pour augmenter les masses salariales, au moins pour les répartir plus équitablement.